

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 210

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

-----

**ARTICLE 33**

À la fin de l'alinéa 128, substituer aux mots :

« de l'article R. 125-2-27 du présent code »

les mots :

« des dispositions réglementaires prises pour l'application de la présente section ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.